

Dispositif National de Suivi des Bocages



Dans le cadre des politiques agricoles et de préservation de la biodiversité, la nécessité d'avoir accès à des données quantitatives et qualitatives sur les bocages, harmonisées au niveau national, est apparue nécessaire.

Pour cela, **l'Office français de la biodiversité (OFB)** et **l'Institut géographique national (IGN)**, deux établissements publics sous la tutelle des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, ont associé leurs expertises pour développer une méthode de description des bocages sur l'ensemble du territoire national, appelée « **Dispositif national de suivi des bocages (DNSB)** ».

Lancé en 2017, le DNSB comporte 3 phases dont la dernière est axée sur des relevés de terrain.

Porté par l'OFB et l'IGN, le DNSB permettra d'améliorer les connaissances sur le bocage, d'affiner la photo-interprétation et d'alimenter l'Observatoire de la haie.

Qu'est ce qu'un bocage ?

Le bocage désigne un paysage rural composé d'une mosaïque de milieux (prairies, cultures, zones humides...) délimités par des haies souvent associées à des bosquets et des mares. Façonné par l'homme, le bocage présente différentes structurations selon les régions : haies à plat ou sur talus, haies basses ou hautes, milieux aquatiques plus ou moins abondants, dominance des prairies ou des cultures.



© Sébastien Lamy / OFB

Les multiples rôles des haies

- Épuration de l'eau
- Écrêtage des crues
- Production de ressources naturelles renouvelables
- Stockage du carbone
- Accueil de la biodiversité
- Protection des cultures et des animaux d'élevage
- Protection et fertilisation des sols
- Atténuation du changement climatique
- Attrait paysager et amélioration du cadre de vie.

Un habitat essentiel pour la biodiversité

Le bocage contient de nombreux micro-habitats favorables aux différents cortèges faunistiques et floristiques.

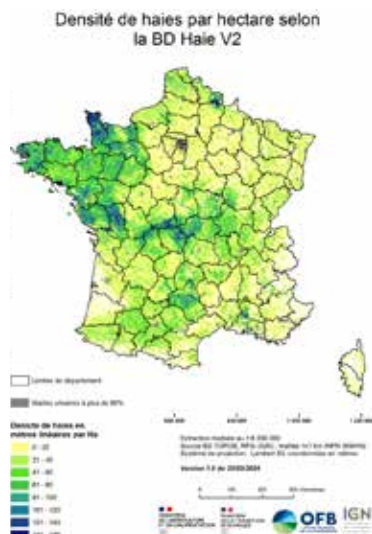
En outre, grâce à ses effets de lisière, il représente un habitat d'alimentation important pour de nombreuses espèces.

Enfin, il participe à un réseau de continuités écologiques qui permet aux espèces animales et végétales de circuler entre leurs différents milieux de vie pour s'alimenter, se reproduire et se reposer.

« Le bocage abrite une biodiversité riche et variée. »

Phase 1 - cartographie de la densité de haies

Une carte de densité des haies pour la France a été réalisée en 2021 à partir des données issues de la BD TOPO® de l'IGN et du Registre parcellaire graphique (RPG) de la PAC. Cette couche de données de référence est disponible sur le site cartes.gouv.fr



Phase 2 - calcul métrique

La phase 2 a permis le calcul de métriques paysagères (surface en prairies, linéaire de lisières, densité de mares...) pour pouvoir caractériser les paysages bocagers. Une mise à disposition est en cours avec l'IGN.

Phase 3 - protocole de terrain



© Philippe Massit / OFB

La caractérisation et la quantification des linéaires de haies seront réalisées selon un protocole testé en 2021 sur le terrain. Les agents de l'OFB mettront en oeuvre le protocole à partir de 2026.

Les inventaires se font dans des mailles tirées aléatoirement partout en France. A l'aide d'une application de saisie numérique, les agents décriront sur le terrain les haies présentes ainsi que différentes informations sur leurs structures, leurs gestions et leurs environnements.

Les données permettront d'améliorer les connaissances sur le bocage et alimenteront l'Observatoire de la haie créé par le Pacte de la Haie sous l'égide du ministère de l'agriculture.

Le protocole en Pays de la Loire pour 2026-2027

Le protocole repose sur un échantillonnage de mailles de 1 km² tirées aléatoirement et découpées en 16 sous-mailles de 250x250m. 4 mailles sont ensuite tirées au sort pour être inventoriées, des mailles de report sont prévues en cas de besoin. Pour la région cela représente **268 mailles de 250x250m** (entre 44 et 60 par département). A l'intérieur de chaque maille, les agents de l'OFB décriront :

- les éléments du paysage présents : haies, mares et prairies,
- leurs caractéristiques (structuration de la haie, profil de la mare, fauche de la prairie...),
- l'occupation du sol.

Des arrêtés préfectoraux ont été pris pour autoriser ces inventaires et les exploitants agricoles concernés seront avertis en amont de l'inventaire.

Exemple de 4 mailles de 250x250 mètres à prospecter en Pays de la Loire

 Maille principale (1km²)

 Mailles à prospecter (250 * 250m)



En savoir plus :

Portail technique de l'OFB :



Contact : service régional connaissance de l'OFB Pays de la Loire
src.pays-de-la-loire@ofb.gouv.fr